

## COMMUNE DE MERXHEIM

### PROCES - VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 06 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en fonction : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à 19 h 30, était réuni en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de MERXHEIM, sous la présidence de Monsieur Stéphane ZIEGLER, Maire.

**Membres présents** : MM. et Mmes Céline BERINGER, Gérard KAMMERER, Sylvie SCHRUOFFENEGER Adjoints au Maire et Annick BOETSCH, Luc BRENDER, Edith GEILLER, Patrick GONSALVES, Nicole GUARINO, Francine MURE, Jean-Marc WILD (arrivé au point n°3), Conseillers Municipaux.

**Membres absents excusés** : MM. et Mmes Denis SCHNEIDER, Sophie VILENO, Marie-Chantal WILD, Raphaël WAGNER.

**Procuration** : Mme Marie-Chantal WILD a donné procuration à Mme Francine MURE  
M. Raphael WAGNER a donné procuration à M. Jean-Marc WILD

Le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

#### ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
3. Prise en charge permis poids lourds Sapeurs-Pompiers
4. Chasse : indemnités versées au secrétaire et au Comptable public de la commune
5. Tarif cimetière – Jardin du Souvenir
6. Demande de subvention – travaux liés à l'Espace de Vie Sociale
7. Réfection toiture - salle Cotonnière
8. Projet centre-village : espace commercial et place de centre-bourg
9. Demandes d'occupation ou d'utilisation du sol
10. Informations
11. Divers

#### **POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal**

Le Maire propose à l'assemblée de désigner une personne membre du Conseil pour remplir la fonction de secrétaire du Conseil Municipal.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ⇒ désigne Mme Céline BERINGER , pour remplir cette fonction.  
Elle sera assistée de Mme Jeanne RUDLOFF, secrétaire de mairie.

**POINT N° 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2024**

Aucune remarque ni observation n'étant faites, le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024 comprenant 20 points et un divers est approuvé à l'**unanimité**.

**POINT N° 3 : Prise en en charge permis poids lourds Sapeurs-Pompiers**

*Arrivée de Monsieur Jean-Marc WILD*

La commune est sollicitée pour la prise en charge d'un permis poids lourds. Le SIS68 nous a informé de l'octroi d'une subvention à la commune de 420€, pour le passage du permis C de l'adjudant Luc BRENDER. Après discussion avec le Chef du Corps local des sapeurs-pompiers et vu la subvention accordée, Monsieur le maire propose de répartir le coût du permis, s'élevant à **1 690.00€ TTC** (*devis WANTZ*) et de demander une participation à hauteur d'¼ à l'intéressé et d'¼ à l'amicale des sapeurs-pompiers.

*Monsieur Luc BRENDER, conseiller municipal quitte la salle.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** décide :

- ⇒ De prendre en charge le coût de cette formation pour l'adjudant Luc BRENDER.
- ⇒ De réclamer à l'avance, avant l'engagement par la commune :
- une participation d'1/4 du coût de la formation à l'amicale des sapeurs-pompiers
  - une participation d'1/4 du coût de la formation à l'intéressé.
- ⇒ De demander, en cas de démission anticipée du pompier concerné, le remboursement des frais engagés par la commune de la manière suivante :
- 5/5<sup>e</sup> si la démission intervient dans la 1<sup>ère</sup> année qui suit le passage du permis,
  - 4/5<sup>e</sup> si la démission intervient dans la 2<sup>e</sup> année
  - 3/5<sup>e</sup> si la démission intervient dans la 3<sup>e</sup> année
  - 2/5<sup>e</sup> si la démission intervient dans la 4<sup>e</sup> année
  - 1/5<sup>e</sup> si la démission intervient dans la 5<sup>e</sup> année
- ⇒ Dans le cas d'un abandon de la formation par l'intéressé, la totalité de la somme engagée par la commune lui sera réclamée.

**POINT N° 4 : Chasse : indemnités versées au secrétaire et au Comptable public de la commune**

Conformément à la décision du Conseil Municipal, le produit de la chasse est reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail (2024-2033).

Monsieur le maire propose d'allouer des indemnités de répartition à la Secrétaire et au Comptable public, selon le calcul suivant :

- 4% sur le montant des recettes pour la Secrétaire de mairie.
- 2% sur le montant des recettes et 2% sur le montant des dépenses pour le Comptable public du SGC de Guebwiller.

Ces indemnités sont calculées exclusivement sur la part revenant aux propriétaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide d'allouer les indemnités suivantes, calculées sur la part revenant aux propriétaires :
  - 4% sur le montant des recettes pour la Secrétaire de mairie.
  - 2% sur le montant des recettes et 2% sur le montant des dépenses pour le Comptable public du SGC de Guebwiller.

**POINT N° 5 : Tarif cimetière – Jardin du Souvenir**

En date du 13 juin 2022, le Conseil Municipal avait réactualisé les tarifs des concessions du cimetière.

Suite à l'augmentation du prix des plaques pouvant être installées au Jardin du Souvenir (option), Monsieur le Maire souhaite reprendre les tarifs concernant le **Jardin du Souvenir**.

Il est proposé de conserver le tarif de droit de dispersion des cendres à savoir 100.00€, mais de modifier le prix de la plaque sur pupitre (actuellement 180.00 €), et d'indiquer que la plaque sera refacturée au concessionnaire au prix exact de la commande effectuée par le biais de la commune auprès de Munier Columbariums.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide des nouveaux tarifs : Jardin du souvenir :
  - **Droit de dispersion des cendres : 100.00€**
  - **Plaque sur pupitre avec gravure (en option) : refacturée au tarif en vigueur selon commande passée par la commune, après acceptation du devis par le concessionnaire.**
- Les autres tarifs afférents au cimetière restent inchangés.

**POINT N°6 : Demande de subvention – travaux liés à l'Espace de Vie Sociale**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'était engagée à mettre à disposition de l'ACL le logement de service situé entre les deux écoles, pour leur projet d'Espace de Vie Social. Mme Alicia JANICKI animatrice EVS a pris ses fonctions courant Mai.

Plusieurs travaux d'aménagements sont à prévoir : rendre le bâtiment accessible aux PMR (rampe d'accès, mise aux normes toilettes et portes etc.), ainsi qu'une réorganisation de l'espace du rez-de-chaussée (suppression/création de murs).

Le projet pouvant être éligible à un subventionnement « d'aide à l'investissement de la CAF68 », Monsieur le maire souhaite déposer une demande de subventionnement auprès de la CAF.

Actuellement la commune n'a réceptionné que le devis portant sur la rampe d'accès, devis s'élevant à 56 600€ HT. Il est proposé de faire une première demande de subventionnement auprès de la CAF pour cette rampe d'accès.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à : 56 600.00 HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel HT	Taux
<b>Financement publics</b>			
CAF	<i>Aide à l'investissement</i>	11 320.00€	20%
...			
<b>Auto-Financement</b>			
Fonds propres		45 280.00€	
<b>TOTAL HT</b>		<b>56 600.00€</b>	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** la réalisation du projet présenté estimé à 56 600.00€ HT
- **Approuve** le plan de financement exposé
- **Autorise** le maire à solliciter une subvention d'aide à l'investissement auprès de la CAF68.
- **Autorise** le maire à signer tous documents y afférents.

### **POINT N°7 : Réfection toiture - salle Cottonnière**

La toiture de la salle « La Cottonnière » est en très mauvais état, le liner est d'origine et de nombreuses fuites sont constatées dans l'ensemble du bâtiment. L'eau qui s'infiltré commence à faire des dégâts à l'intérieur : sol, murs, placards... Il est urgent d'agir, c'est pourquoi les devis demandés courant de l'année dernière ont été réactualisés auprès des entreprises sollicitées.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter la réfection de cette toiture, et de passer commande auprès de l'entreprise moins-distante en l'occurrence : entreprise Cheminette ayant fourni un devis comprenant la dépose et l'étanchéité de la salle pour un montant de 68 245.05€ HT avec une option pour la toiture de la bibliothèque à 11 640.16€ HT soit un total de **79 885.21€ HT**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve la réfection de la toiture de la salle Cottonnière
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Cheminette pour commande des travaux d'un montant de 79 885.21 € HT.

**POINT N°8 : Projet centre-village : espace commercial et place de centre-bourg**

Monsieur le Maire indique aux conseillers avoir reçu en mairie M. SCHOTT, architecte des bâtiments de France, en compagnie de l'architecte M. ZILIO, afin d'évoquer les variantes de son projet concernant le centre-bourg, variantes présentées aux conseillers courant mars.

Après discussion et visite sur place, la destruction de la Coop est acceptée, ainsi que l'ajout d'un bâtiment d'angle (rue de Guebwiller/rue du Ballon) à condition que ses proportions soient plus en harmonie avec l'ensemble du projet. Il est également demandé : de privilégier la pierre au bois pour les constructions, de remettre en valeur le mur d'enceinte notamment côté rue de Guebwiller et de rafraîchir le visuel de la chaufferie de l'Eglise.

Monsieur le Maire souhaite valider cette variante avec le Conseil Municipal, afin que l'architecte puisse retravailler le projet en prenant en compte les prescriptions de M. SCHOTT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Valide la proposition comprenant notamment la destruction de l'ancienne Coop et l'ajout du bâtiment d'angle, variante proposée par le cabinet Nunc Architectes.

**POINT N°9 : Demandes d'occupation ou d'utilisation du sol****DECLARATION PRÉALABLE**

<b>Demandeurs</b>	<b>Situation du bien</b>	<b>Objet de la demande</b>
MARQUES Fabrice	21 rue des Vignes	Installation d'une pergola
FRH pour le compte de M. Christian STEINMETZ	58 rue de Guebwiller	Installation de panneaux photovoltaïques
Mme Manuella LISBOA	55 rue de Raedersheim	Installation d'une clôture
EDF ENR pour le compte de Mme Muriel DEL PUPPO	49 A rue de Guebwiller	Installation d'un générateur solaire
M. Olivier ZINK	4 rue des Faisans	Construction d'un garage
M. David HUMANN	8 rue des Vignes	Installation d'une pergola
M. Yann MEICHLER	28 rue de Guebwiller	Installation d'une clôture et déplacement du portail
M. Thierry MAJCHRZAK	2 rue de la Gare	ITE

**CERTIFICAT D'URBANISME**

<b>Demandeur</b>	<b>Situation du bien/références cadastrales</b>	<b>Nature du bien</b>	<b>Zonage PLU</b>
Me Daniel LITZENBURGER	Niedermatten s.12 parcelle 16	Terrain	N/Aa
Me Daniel LITZENBURGER	Nieder Bleyhelmerfeld s.12 parcelle 247	Terrain	Aa

**Trois Déclarations d'Intention d'Aliéner enregistrées  
sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption**

<b>Demandeur</b>	<b>Situation du bien/références cadastrales</b>	<b>Nature du bien</b>
Me Daniel LITZENBURGER	s. 8 parcelle 137 - 16 rue des Bleuets	Terrain+bâti
Me Pauline BACANY	s.3 parcelle 103 – 35 A rue de la Gare	Terrain+bâti
Me Pauline BACANY	s.3 parcelle 103 – 35 A rue de la Gare	Terrain+bâti

**POINT N°10 : Informations****Monsieur le Maire :**

- Rappelle de quelques dates :
  - Elections européennes : 9 juin 2024, Monsieur le Maire sera présent à chaque relève. Chaque participant volontaire a reçu son planning d'affectation.
  - Forum des associations : 16 juin 2024, le flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres et à l'école. Il y a un beau programme prévu sur la journée (de 10H à 16H). Une présentation du flyer est faite par Céline BERINGER.
- L'Audit cybersécurité a eu lieu courant avril, nous avons eu sa restitution le 29 mai en Mairie. Notre niveau de protection est bas, mais non catastrophique. Afin de sécuriser nos accès et les données que nous traitons, plusieurs devis vont être demandés.
- Non-conformité sur le village : les propriétaires du terrain ayant effectué des travaux non-conformes sur leur propriété ont été reçus en Mairie. Il leur a été demandé de se mettre en conformité avec leur permis et les règles d'urbanisme.
- Monsieur le Maire recevra les institutrices ainsi que les ATSEM, le 20 juin en mairie, pour une réunion de bilan sur l'année scolaire écoulée et pour préparer la prochaine rentrée.
- Une réunion est également prévue le 13 juin en présence du Judo et de la Présidente du Foyer concernant la possible utilisation des locaux par le Judo.

**POINT N°11 : Divers**Intervention de Monsieur le Maire :

- Journée Citoyenne : Merci à tous pour vos présences et implications. Toutes les aides sont précieuses et renvoient une bonne image aux habitants qui s'investissent pour la commune. Monsieur le Maire rappelle que la Journée Citoyenne fait office de Journée de Solidarité pour les agents communaux. Il le sera rappelé aux agents absents ce 1 juin.
- Un fort déplacement de tracteurs durant le week-end de la Pentecôte, notamment en soirée ont fait l'objet de plusieurs remarques d'habitants sur les réseaux et en Mairie : bruits, vitesse des tracteurs... Monsieur Jean-Marc WILD explique que la météo ainsi que des problèmes techniques ont entraîné ces allers-retours jusque tard le lundi de Pentecôte. Il indique avoir fait un rappel sur les consignes aux chauffeurs participants.
- Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour par la Secrétaire Générale. M. Patrick GONSALVES a été missionné afin de réfléchir sur les fiches réflexes et notamment aux modifications à apporter. Le but est de rendre ce support plus facile à utiliser et à mettre en œuvre, en s'assurant de la faisabilité.

Interventions des Conseillers :

- Mme Sylvie SCHRUFFENEGGER : A assistée à l'AG de Floriom. La situation générale est plutôt bonne, les comptes sont positifs. Des économies ont pu être réalisées grâce à la baisse des fréquences de ramassage.
- Mme Edith GEILLER :
  - Comment se fait-il que le niveau du Schecklenbach varie autant ? Il était très haut il y a quelques semaines. Réponse : une écluse était ouverte en amont (Issenheim).
  - Lors de la marche des pompiers (8 mai), elle a constaté que le remblai du chemin au lieu-dit « Enderjucharten » est constitué de beaucoup de déchets (carrelage, câbles..).
- Mme Annick BOETSCH :
  - Informe que les plantes le long des murs du cimetière prennent de l'ampleur, difficulté à passer. Réponse : la météo est favorable à la pousse des herbes sauvages, il est prévu un passage des ouvriers pour l'entretien.
  - Au terrain de jeu, présence d'un gros trou qui se remplit d'eau. Un remblayage est prévu.
  - La balayeuse est passée, mais beaucoup font la remarque que le balayage n'était pas efficace (passé rapidement, parfois brosse pas active...) L'entreprise en charge de cette opération mandatée et payée par la commune en sera informée.
  - Un regard est bouché rue de Raedersheim. Réponse du Maire : il est prévu de faire un nettoyage de l'ensemble des avaloirs de la commune, des demandes de devis sont en cours.
- Mme Nicole GUARINO : rue de Raedersheim, les piétons sont de nouveau obligés de circuler sur la route car le trottoir est impraticable, la végétation de la propriété (n°34) déborde sur l'espace public. Réponse : Un courrier (en AR) sera à nouveau adressé aux propriétaires.
- M. Luc BRENDER : qu'en est-il des tas de terres déposés à côté du parking de la Cotonnière ? Réponse : la terre a été entreposée là, les ouvriers communaux sont au courant.

- M. Patrick GONSALVES : rue des Alouettes un lampadaire s'allume en intermittence. M. Gérard KAMMERER va contacter VIALIS.
- Mme Céline BERINGER :
  - A assisté à la réunion de lancement de la CTG hier soir, l'ACL est venue présenter le projet d'EVS, projet pilote sur la CCRG.
  - Petit point sur le périscolaire : suite aux augmentations (part communes/ part familles), les comptes sont à l'équilibre pour cette année.

**Plus aucun point n'étant soulevé ni la parole demandée, le Maire clôt la séance à 21h21**

<p style="text-align: center;"><b>Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de Merxheim de la séance du 06 juin 2024</b></p>
--

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
3. Prise en charge permis poids lourds Sapeurs-Pompiers
4. Chasse : indemnités versées au secrétaire et au Comptable public de la commune
5. Tarif cimetière – Jardin du Souvenir
6. Demande de subvention – travaux liés à l'Espace de Vie Sociale
7. Réfection toiture - salle Cotonnière
8. Projet centre-village : espace commercial et place de centre-bourg
9. Demandes d'occupation ou d'utilisation du sol
10. Informations
11. Divers

**Membres présents** : MM. et Mmes Céline BERINGER, Gérard KAMMERER, Sylvie SCHRUFFENEGGER Adjoints au Maire et Annick BOETSCH, Luc BRENDER, Edith GEILLER, Patrick GONSALVES, Nicole GUARINO, Francine MURE, Jean-Marc WILD (arrivé au point n°3), Conseillers Municipaux.

**Membres absents excusés** : MM. et Mmes Denis SCHNEIDER, Sophie VILENO, Marie-Chantal WILD, Raphaël WAGNER.

**Procuration** : Mme Marie-Chantal WILD a donné procuration à Mme Francine MURE ;  
M. Raphael WAGNER a donné procuration à M. Jean-Marc WILD

La secrétaire de séance,  
Céline BERINGER

Le Maire,  
Stéphane ZIEGLER